



ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE, TOURISME, SANTÉ

La baignade à nouveau autorisée en aval de St-Guilhem

En raison d'une fuite ayant eu lieu sur une canalisation d'assainissement à Saint-Guilhem-le-Désert, la baignade était interdite en aval du fleuve Hérault jusqu'au pont du Diable depuis lundi 24 août, le temps des résultats d'analyse pour lever les doutes sur une possible contamination bactériologique des sites de baignade.

Publié le 31 août 2020

Des prélèvements ont été faits mardi 25 août sur les sites de baignade du Moulin de Brunan (St-Guilhem-le-Désert) et du Pont du Diable (Aniane et St-Jean-de-Fos). La baignade était interdite, en attendant les résultats des analyses bactériologiques de ces prélèvements.

Le jeudi 27 août, les résultats d'analyses permettaient d'autoriser à nouveau la baignade au pont du Diable. Les arrêtés municipaux ont levé l'interdiction pour Aniane et St-Jean-de-Fos.

En revanche, les résultats de ces prélèvements effectués mardi 25 faisaient apparaître une contamination bactériologique sur le site du Moulin de Brunan. De nouveaux prélèvements faits le jeudi 27 ont donné des résultats d'analyses lundi 31. La baignade est à nouveau autorisée sur ce site du Moulin de Brunan ainsi que la pratique du canyoning dans ce secteur des gorges.

Ce qui s'est passé :

Une fuite est intervenue sur le réseau d'eaux usées intercommunal en amont de la station d'épuration de Saint-Guilhem-le-Désert le long de la RD4 dans la nuit du dimanche 23 au lundi 24 août. Elle a été réparée par le service des eaux de la vallée de l'Hérault rapidement dès le tout début de matinée du lundi.

Sur instructions de la police de l'eau et de l'Agence régionale de santé par principe de précaution et pour éviter tout risque de contamination bactériologique, des arrêtés municipaux d'interdiction de baignade ont été pris pour les communes concernées : Saint-Guilhem-le-Désert, Quéchimon, Aniane et Saint-Jean-de-Fos et affichés sur les lieux de baignade et en magasins d'activités (Canyoning, Canoë...) ont été avertis.

PRÉCÉDÉ



≡ [RETOUR À LA LISTE](#)



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ [CONTACTEZ-NOUS](#)